

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-01-024

Séance du :
30 MARS 2021

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **31**
- Représentés : **09**
- Votants : **40**
- Absents : **04**

Résultats :

- Pour : **40**
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
Philippe CHARRIER

L'an deux mille vingt et un, le mardi trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 23 mars 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CLEREL Francis	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Monsieur VAGANAY Eric
Monsieur LESAGE William	

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Monsieur Bruno SICARD
Madame BENOIST Magalie donne pouvoir à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri donne pouvoir à Monsieur VAGANAY Eric

Ne siégeait pas à l'assemblée mais étaient représentés par leur suppléant :

Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur LAPIE Dominique	Madame REYNAL Sophie

Avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville – autorisation de signature du Président

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 31 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et demande à Madame la Vice-Présidente, Pascale LOISELEUR, de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, elle expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

La Communauté de communes Senlis Sud Oise a délibéré le 14 novembre 2018 afin de signer la convention cadre avec la ville de Senlis et les partenaires associés.

Cette convention a pour but d'identifier la CCSSO comme partenaire du dispositif action cœur de ville et de l'intégrer au vu de ses compétences propres (développement économique et action sociale). Pour rappel, le dispositif a une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. La revitalisation repose sur la réhabilitation de l'habitat en centre-ville, le développement économique et commercial, une mobilité performante, la mise en valeur de l'espace public et l'accès aux équipements et services publics.

Le 25 septembre 2019, un avenant n°1 a été co-signé afin d'ajouter comme partenaires financeurs le Conseil Régional des Hauts-de-France et le conseil départemental de l'Oise et comme partenaire local le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

La phase d'initialisation étant terminée, le diagnostic a permis d'élaborer les opportunités potentielles et de rédiger les fiches actions.

Monsieur le Président propose de signer l'avenant n°2, annexé à la présente convention, dont l'objet est d'activer la phase de déploiement et expose les objectifs et le plan d'actions prévisionnel (soit 60 actions identifiées).

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Senlis ;

Vu la proposition d'avenant n°2 et ses annexes ;

Considérant la nécessité de signer l'avenant n°2.

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 de la convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 30 mars 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise